

## Assemblée publique annuelle 2022 de la SADC

# Le regard tourné vers l'avant ou l'importance d'être prêt à agir dans la protection des déposants

3 novembre 2022

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

---

### Panélistes

Mark Boutet, animateur

Bob Sanderson, président du conseil d'administration de la SADC

Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC

---

### Mark Boutet, animateur

Bonjour. Je m'appelle Mark Boutet et je suis responsable des relations avec les intervenants et des communications à la SADC. Bienvenue à l'assemblée publique annuelle 2022 de la SADC.

Cette année, notre thème est : « Le regard tourné vers l'avant ou l'importance d'être prêt à agir dans la protection des déposants ».

### Introduction

Avant de commencer, je tiens à rappeler que le siège social de la SADC se trouve sur le territoire non cédé de la nation algonquine anichinabée.

Comme nous nous réunissons virtuellement aujourd'hui, je tiens à ajouter que les Autochtones sont les gardiens traditionnels des terres et des eaux sur les territoires où nous nous trouvons aujourd'hui.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, voici quelques détails pratiques. En cas de problème technique pendant l'assemblée, cliquez sur le lien pour le soutien technique, en haut à droite.

Pour écouter les panélistes, sans interprétation, cliquez sur le bouton « Audio de la salle », en bas à gauche de la fenêtre.

Le service d'interprétation simultanée est offert en anglais et en français. Pour l'interprétation en langue des signes, cliquez sur le bouton « ASL/LSQ ». Veuillez noter que l'interprétation en langue des signes n'est pas visible si vous choisissez « Audio de la salle ».

Si vous avez des questions, vous pouvez les taper dans la case « Poser une question », à droite.

Nous tâcherons de répondre à toutes les questions aujourd'hui. Si nous manquons de temps, sachez que nous afficherons les questions et les réponses sur notre site Web, en français et en anglais, dans les prochains jours.

## Aperçu

Aujourd'hui, Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC, et Bob Sanderson, président du conseil d'administration, échangeront sur les efforts que déploie la Société pour être prête à intervenir et pour renforcer la confiance, mais aussi sur les améliorations apportées récemment au cadre d'assurance-dépôts, dans un environnement complexe et incertain. Nous regarderons aussi deux brèves vidéos qui illustrent nos efforts de préparation et témoignent de l'importance de collaborer avec les parties intéressées pour réaliser nos objectifs à cet égard.

Après leur allocution, Leah et Bob se feront un plaisir de répondre à vos questions. D'ici quelques jours, nous publierons sur notre site Web l'enregistrement de notre assemblée et les notes d'allocution.

Sans plus tarder, permettez-moi de vous présenter Bob Sanderson, qui préside le conseil de la SADC depuis six ans.

Précédemment, M. Sanderson a été président du conseil de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation. Il a aussi été président de l'Institut d'insolvabilité du Canada et de l'International Association of Restructuring, Insolvency & Bankruptcy Professionals. Il est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique. Il a en outre brillamment contribué au Comité consultatif des règlements de faillite de la SADC.

Bob, la parole est à vous.

## Bob Sanderson

Au nom du conseil d'administration, bienvenue à notre assemblée publique annuelle et merci d'être avec nous.

La SADC est une société d'État qui fournit de l'assurance-dépôts. Si une institution membre devenait insolvable, la Société prendrait en charge son règlement de faillite. Elle contribue donc à la stabilité financière au pays, puisqu'elle protège les Canadiennes et les Canadiens contre la perte de leurs dépôts assurables et qu'elle leur en garantit l'accès.

Les institutions membres de la SADC comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Depuis sa création par le Parlement en 1967, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres, faillites qui ont touché plus de deux millions de déposants. Aucune de ces personnes n'a perdu un seul dollar de ses dépôts assurés.

Le conseil d'administration a un double mandat de direction et de gérance. Il s'assure que les dirigeants exécutent correctement le plan d'entreprise de la Société, et qu'ils réalisent son mandat avec efficacité. Ce rôle de surveillance est fondamental, surtout dans un monde en rapide évolution où nous devons rester à l'affût des nouveaux risques et anticiper les obstacles.

C'est dire à quel point la SADC est attachée à un cadre de gouvernance sans faille.

En 2022, le conseil d'administration a d'ailleurs modernisé son modèle de gouvernance en adoptant une nouvelle charte aux ambitions bien assumées. Cette charte s'appuie sur des valeurs solides et sur la conviction que notre mission consiste à protéger les épargnes des Canadiennes et des Canadiens d'une manière tout à fait irréprochable.

Notre conseil d'administration supervise la direction de la Société et lui délègue des responsabilités à la lumière de cette charte, afin que la SADC continue de mériter la confiance que lui témoigne la population canadienne.

Le modèle de gouvernance du conseil évolue, sa composition aussi.

En 2022, le Parlement a modifié la Loi sur la SADC pour renforcer les pratiques de gouvernance de la Société, en faisant de la présidente et première dirigeante un membre du conseil à part entière. Cette modification s'aligne sur les meilleures pratiques des conseils d'administration d'autres sociétés d'État et d'institutions financières.

Une autre modification prévoit l'ajout d'un administrateur issu du secteur privé, afin de maintenir un nombre égal d'administrateurs issus des secteurs public et privé.

D'autres changements sont survenus au sein du conseil depuis un an. Le surintendant des institutions financières, Peter Routledge, et Ben Gully, surintendant adjoint, sont devenus administrateurs nommés d'office. Le conseil a accueilli trois nouveaux membres substitués : Carolyn Rogers de la Banque du Canada, Isabelle Jacques du ministère des Finances et

Frank Lofranco de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Leurs idées et leurs connaissances sont d'une aide précieuse tant à nos administrateurs qu'à nos dirigeants.

Je tiens aussi à souhaiter la plus heureuse des retraites à notre ex-administrateur Jamey Hubbs, qui vient de quitter le BSIF, et à féliciter Sharon Kozicki, qui vient d'accéder à de nouvelles fonctions à la Banque du Canada.

D'autres changements sont à prévoir prochainement, puisque nous sommes en train de recruter de nouveaux administrateurs.

La SADC et ses administrateurs demeurent reconnaissants à Leah Anderson, présidente et première dirigeante, de nous guider en cette période d'incertitude. Leah et l'équipe chevronnée et dévouée qui l'entoure veillent aux intérêts du public canadien.

J'invite maintenant Leah à nous faire part de sa lecture de l'année écoulée et de sa vision de l'avenir.

## Leah Anderson

Merci, Bob, et merci aux membres du conseil. Bonjour.

Depuis un an, les risques liés à notre contexte d'exploitation et à nos institutions membres ont beaucoup évolué.

La pandémie n'a pas dit son dernier mot, et divers événements inquiétants comme l'invasion de l'Ukraine s'accompagnent d'une fragmentation de la scène géopolitique.

L'inflation n'avait pas atteint de tels sommets depuis des décennies, et selon de nombreux observateurs les risques de récession sont en hausse.

Au Canada, la hausse des taux d'intérêt fait grimper les frais d'emprunt, à une époque où l'abordabilité du logement est déjà à son plus bas.

Divers facteurs ont contribué à l'augmentation du volume des dépôts confiés à nos institutions membres, dont l'engouement pour les services bancaires électroniques, la volatilité des marchés de valeurs et la hausse des taux d'intérêt.

Les dépôts protégés par la SADC ont augmenté d'environ 5,5 % pour dépasser 1 000 milliards de dollars en 2022. Sans compter qu'ils avaient crû de 6 % en 2021.

Cette progression illustre toute l'importance que les Canadiennes et Canadiens attachent à leurs épargnes, de même que la nature essentielle de la protection des dépôts en cette

période d'incertitude. Il est plus facile de soutenir la stabilité du système financier quand les déposants savent que leurs épargnes sont protégées.

En 55 ans, notre volonté de protéger les déposants n'a jamais fléchi.

Dans le contexte actuel, nos trois grandes priorités vont de soi :

1) être fin prêts à effectuer un règlement, 2) accroître la confiance dans la protection des dépôts, en innovant pour répondre aux nouvelles attentes des déposants et 3) accroître notre propre résilience.

Comme le suggère le thème de notre assemblée, je souhaite m'attarder à la première de ces trois priorités : être prêts à intervenir si jamais une institution membre devenait insolvable.

Nous avons accru nos capacités lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, au début de 2020. Nous n'avons pas relâché notre vigilance depuis.

Notre état de préparation dépend en grande partie de notre capacité à reconnaître tôt et en tout temps les risques qui peuvent avoir une incidence marquée sur une ou plusieurs institutions membres.

Nous surveillons de près les risques auxquels nos institutions membres sont confrontées. Nous menons pour cela des tests et des évaluations qui ont pour but de déceler les vulnérabilités le plus tôt possible.

En parallèle, nous mettons au point, avec nos institutions membres, des plans sur mesure qui décrivent de quelle manière nous interviendrions si celles-ci éprouvaient de graves difficultés ou faisaient faillite. Ces plans de règlement prennent en compte non seulement les conséquences pour les institutions concernées, mais aussi pour l'ensemble du système financier.

Nous menons par ailleurs des simulations à l'interne pour confirmer que nous serions à même de déployer nos outils de règlement en situation de crise.

Ces exercices permettent de mettre à l'essai diverses solutions prévoyant ou non le remboursement des dépôts assurés, et de mesurer notre vulnérabilité à des chocs systémiques pour mieux élaborer nos plans de match. Nos revoyons fréquemment notre programme d'essais en fonction de l'évolution des risques, pour nous assurer de faire les bons tests.

Ces simulations ne se limitent pas à la SADC. Elles font aussi appel à nos partenaires, dont le BSIF, le ministère des Finances et la Banque du Canada, et à nos institutions membres, aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et à d'autres parties qui devraient intervenir en cas de défaillance d'une institution.

Le Centre d'excellence en matière de simulations occupe une place essentielle. Il appuie les activités de préparation de la SADC, afin que cette dernière soit prête à intervenir auprès de toute institution membre en difficulté, quelle que soit sa taille.

## Vidéo

Pour être prête à intervenir, la SADC doit aussi pouvoir compter sur un financement adéquat.

La SADC s'est fixé une cible à court terme : son financement ex ante devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027.

Cette cible dictera l'établissement des taux de prime annuels pour les institutions membres. La SADC fera le point régulièrement sur cette cible, au moins tous les cinq ans.

En octobre dernier, nous avons mené à terme une consultation auprès de nos institutions membres, en vue de moderniser et de rendre plus efficace notre régime de primes différentielles.

J'en profite pour remercier les répondants pour leurs commentaires mûrement réfléchis. Le régime a pour but de procurer à la SADC un excellent cadre de financement fondé sur le risque qui lui assure un niveau de financement ex ante suffisant. Au cours des prochains mois, nous distribuerons un résumé des commentaires recueillis ainsi que le calendrier de mise en œuvre des changements convenus.

Être fin prêts, c'est aussi collaborer avec les participants du secteur financier. C'est échanger des données et mener des tests, pour que les déposants aient rapidement accès à leurs épargnes en cas de faillite de leur institution et, indirectement, pour leur donner confiance.

Citons en exemple nos démarches auprès des courtiers-fiduciaires, qui sont à l'origine de la plus grande partie des dépôts en fiducie confiés à nos institutions membres (environ 325 milliards de dollars). Les courtiers-fiduciaires agissent comme fiduciaires de ces dépôts, tandis que leurs clients en sont les bénéficiaires.

## Vidéo

Si elle est fin prête à effectuer un règlement, la SADC s'acquittera comme il se doit de son rôle d'autorité de règlement. Elle soutiendra ainsi la confiance dans le système financier et la stabilité de ce dernier. Mais pour stimuler la confiance, la SADC doit aussi demeurer en phase avec les innovations du secteur et les attentes des consommateurs.

C'est pourquoi elle prend des mesures pour que les déposants aient accès plus rapidement et plus facilement à leurs sommes assurées si jamais leur institution faisait faillite.

Grâce à la modernisation du processus de remboursement des dépôts, la SADC s'assure que les déposants soient remboursés rapidement, par voie électronique. Notre projet dans ce sens va bon train, et plusieurs étapes cruciales ont été franchies.

Il nous faut aussi suivre de près la numérisation et la transformation des services financiers, afin d'anticiper l'évolution du système financier canadien.

En étroite collaboration avec nos institutions membres et leurs partenaires, nous veillons à ce que le public ait accès à des renseignements complets et exacts sur ce que la SADC protège et sur les produits qui ne sont pas assurables, comme les cryptomonnaies.

L'un de nos partenaires, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, pilote le Mois de la littératie financière, en novembre. Cette année, la campagne vise à aider les Canadiennes et les Canadiens à gérer leur argent de manière équilibrée, dans un monde en évolution, et à accroître leur résilience financière.

S'ils sont conscients de l'assurance-dépôts et des mesures que prendrait la SADC en cas de faillite de leur institution, les Canadiennes et les Canadiens auront moins de mal à trouver cet équilibre en prenant des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes. C'est dire à quel point il importe de sensibiliser le public à l'assurance-dépôts.

Nous continuons donc de mener des campagnes de sensibilisation tout au long de l'année, pour informer le public canadien sur la protection de la SADC et sur les produits visés. La stabilité du système financier en bénéficie.

Vous avez peut-être remarqué nos plus récentes annonces. Nous vous invitons à consulter notre site Web pour en découvrir d'autres.

Pour respecter toutes ses priorités, la SADC se doit d'être au meilleur de sa forme. C'est pourquoi la résilience est, en soi, une priorité stratégique.

Nous devons donc commencer par renforcer notre cybersécurité, adapter nos systèmes, nos moyens technologiques et nos activités, et investir dans le perfectionnement de notre

personnel. Mais il nous faut aussi entretenir une culture dynamique fondée sur le soutien et l'ouverture à l'autre, pour que chaque collègue puisse s'épanouir et se réaliser pleinement.

Cette année, nous avons dévoilé notre première stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre, qui prévoit diverses initiatives. Nous avons mis sur pied un Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre, étoffé nos programmes de mieux-être et renforcé nos politiques relatives au milieu de travail, notamment en matière de harcèlement et de violence.

Dans un milieu de travail sûr et solidaire, nous pouvons tous et toutes nous surpasser et surtout être entièrement nous-mêmes. Il nous devient alors possible de placer les Canadiennes et Canadiens au cœur de tout ce que nous faisons.

Merci.

## **Mark Boutet, animateur**

### **Période de questions**

Aucune question n'a été posée pendant la diffusion en direct.

### **Conclusion**

C'est ainsi que prend fin notre assemblée publique annuelle 2022. Merci à toutes les personnes qui se sont jointes à nous cet après-midi et à celles qui nous ont envoyé des questions.

Je vous rappelle que nous publierons dans quelques jours l'enregistrement de notre assemblée.

Pour ne rien manquer, vous pouvez nous suivre dans Facebook, LinkedIn, YouTube, Twitter ou et Instagram.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de répondre au très bref sondage qui s'affichera à la fin de notre webémission. Vos commentaires nous aideront lors de l'organisation d'autres activités.

Merci à tous. Bonne fin d'après-midi.